

INFORMATIONS PRATIQUES ASSISTANT DENTAIRE

Titre RNCP38144

Public visé:

La formation s'adresse à tout public âgé d'au moins 18 ans, notamment aux demandeurs d'emploi, salariés ou personnes en reconversion professionnelle.

Prérequis et modalité d'accès:

Les entrées et sorties en formation sont possibles tout au long de l'année, selon l'organisation du centre.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation et être titulaires d'un titre ou diplôme de niveau 3 minimum.

L'admission s'effectue sur étude de dossier, pouvant être complétée par un entretien d'évaluation du projet professionnel.

L'admission définitive est conditionnée par la présentation d'une attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires, conformément à l'article L.3111-4 du Code de la santé publique.

Objectif de la formation :

La formation en alternance prépare à l'obtention du **titre à finalité professionnelle d'Assistant dentaire** (RNCP 38144 – NSF 331S).

Code diplôme Éducation nationale : 46X33101.

Informations disponibles sur le site de France Compétences :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38144/>

Objectifs pédagogiques:

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité d'exercer, sous la responsabilité et le contrôle effectif du chirurgien-dentiste ou du médecin intervenant dans le champ de la médecine bucco-dentaire, les activités suivantes :

- Assister le praticien dans la réalisation des gestes avant, pendant et après les soins ;
- Accueillir les patients et assurer une communication adaptée ;
- Informer et éduquer les patients en matière de santé bucco-dentaire
- Maîtriser la gestion du risque infectieux, notamment le traitement des dispositifs médicaux et l'entretien de l'environnement de soins ;
- Assurer la gestion administrative et le suivi du dossier patient ;
- Recueillir, transmettre et tracer les informations nécessaires au fonctionnement de la structure de soins ;
- Accueillir et accompagner les assistants dentaires en formation ou les nouveaux arrivants, dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

PROGRAMME DE LA PREPARATION A LA CERTIFICATION DU TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE D'ASSISTANT DENTAIRE (Titre RNCP38144)

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Total CM+TD +TP 343 H	Formation clinique pour l'ensemble des 4 blocs 1521 H
- Bloc 1 - Assurer une prise en charge adaptée de la personne au sein des structures de soin dans le champ de la chirurgie dentaire	<p>Compétence 1 : Etablir une communication adaptée, en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité, en adaptant sa communication, dans le respect des personnes, des règles de confidentialité et du secret professionnel, afin d'informer et d'accompagner la personne au sein des structures de soin dans le champ de la chirurgie dentaire</p> <p>Compétence 2 : Analyser la situation de la personne, dans le respect de ses droits et de son intégrité, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de confidentialité et du secret professionnel, en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité, afin d'adapter sa prise en soin</p>	M1	35 h	Obligatoire et composée de 2 parties donnant lieu à 4 temps d'évaluation conjointe menés par le tuteur-formateur et le formateur responsable de la partie formation clinique au sein de l'organisme de formation agréé. 35h de formation clinique dans une seconde structure de soins et de prévention
-Bloc 2 - Assister le praticien tout au long de la prise en soin des personnes	<p>Compétence 3 : Mettre en œuvre l'organisation des soins selon les procédures, les règles d'hygiène, de désinfection et de sécurité en vigueur, dans le respect des droits de la personne et de son intégrité, en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité, en appliquant les principes d'optimisation d'effort et de prévention des risques professionnels, afin de garantir l'assistance optimale du praticien</p> <p>Compétence 4 : Apporter une aide technique au praticien tout au long de la prise en soin, dans le respect des procédures et des règles d'hygiène, de désinfection et de sécurité, selon les consignes et sous la responsabilité du praticien, en fonction de son champ de compétences, afin de garantir la qualité des soins et d'assurer une assistance optimale du praticien</p>	M2	84 h	
- Bloc 3 - Gérer les stocks de produits, de consommables, le matériel, les locaux et le risque infectieux au sein des structures de soins dans le champ de la chirurgie dentaire	<p>Compétence 5 : Assurer le nettoyage, la décontamination et la désinfection du matériel, des équipements et des locaux selon les protocoles, procédures et fiches techniques, dans la limite de son champ d'activités, selon la politique de responsabilité sociétale de l'entreprise répondant aux enjeux de développement durable, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité en vigueur et les principes d'optimisation d'effort et de prévention des risques professionnels, afin de prévenir le risque infectieux</p>	M4	63 h	Obligatoire et composée de 2 parties donnant lieu à 4 temps d'évaluation conjointe menés par le tuteur-formateur et le formateur responsable de la partie formation clinique au sein de l'organisme de formation agréé.

			35h de formation clinique dans une seconde structure de soins et de prévention
--	--	--	--

	Compétence 6 : Gérer les stocks de matériaux, produits et consommables, selon les protocoles et procédures en vigueur, dans le respect de la démarche de responsabilité sociétale des entreprises répondant aux enjeux de développement durable, selon les consignes de la hiérarchie et dans la limite de son champ d'activités, afin d'éviter toute rupture de stock	M5	21h	
- Bloc 4 - Gérer son activité, les données et informations liées aux personnes soignées et m la structure dans le cadre d'un travail en équipe pluriprofessionnelle	Compétence 7 : Gérer les données et informations pertinentes portant sur la personne soignée et sur les activités de la structure de soin, dans le respect de la déontologie, de la confidentialité et du secret professionnel conformément aux consignes en vigueur dans la structure, à l'aide des outils adaptés, dans le respect de la réglementation, de la sécurité informatique de la structure de soin, du règlement général sur la protection des données afin de garantir la qualité et la traçabilité des informations.	M6	77 h	
	Compétence 8 : Organiser son activité en relation avec les différents acteurs internes et/ou externes m la structure de soin, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité, à l'aide des outils adaptés de la structure, en vue d'assurer une cohérence dans la continuité des soins			
	Compétence 9 : Former et/ou accompagner de nouveaux arrivants, des personnes en formation, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité, et analyser sa pratique professionnelle, en vue de l'amélioration continue des pratiques professionnelles	M7	21h	

L'obtention du Titre à finalité professionnelle d'Assistant dentaire est soumise à la validation des 4 blocs de compétences. Durant le parcours de la formation, chaque apprenant aura 5 évaluations dont les dates figureront dans sa convention de formation

Durée et organisation de la formation :

La formation en alternance se déroule sur une durée de **18 mois**.

La durée totale du parcours est de **1 878 heures**, réparties comme suit :

- **1 521 heures de formation pratique en cabinet dentaire**,
soit une moyenne de **85 heures par mois** ;
- **357 heures de formation en organisme de formation**.

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur, la formation est dispensée **en présentiel**.

L'effectif maximum est fixé à :

- **25 apprenants** lors des travaux dirigés ;
- **Jusqu'à 15 apprenants** lors des travaux pratiques ;
- **12 apprenants par groupe** pour la formation **AFGSU2**.

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, 56h d'accompagnement individualisées sont prévues au cours du parcours de formation.

Majoritairement ces heures d'accompagnements sont en présentiels sur le campus.

Rythme de l'alternance:

- 26 heures hebdomadaires minimum (7 heures de cours hebdomadaires en centre de formation)
- + 19 heures hebdomadaires de formation clinique au sein de la structure de soins).

Lieux de Formation:

Aix-en-Provence, Bordeaux, Montrouge, Rennes, Valenciennes. (AAD)

Avignon, Lyon, Grenoble, Clermont Ferrand, Nice, Montpellier, Chartres, Troyes Angoulème (Formation et Santé)

Rouen, Lorient, Niort, Nantes, les Herbiers (CFAAD)

Toulouse (Agora)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

Si vous êtes en situation de handicap ou souhaitez obtenir des informations sur nos conditions d'accessibilité (accès physique aux locaux, modalités d'accueil, identification des besoins, adaptations possibles des parcours de formation), nous vous invitons à contacter directement l'un de nos campus.

Nos équipes se chargeront de vous orienter vers le référent accessibilité et handicap afin d'étudier votre situation et de vous proposer un accompagnement adapté.

Financement:

Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation sur étude du dossier.

Dans le cadre du contrat de professionnalisation, aucune contrepartie financière ne peut être demandée à l'apprenant.

Formateurs:

La formation est dispensée par des professionnels de santé et formateur : Chirurgiens-dentistes, assistants dentaires et/ou autres selon la discipline.

Méthodes et outils pédagogiques:

La formation repose sur une alternance de méthodes pédagogiques actives associant apports théoriques et mises en pratique, afin de favoriser l'acquisition progressive des compétences. Différents outils et techniques pédagogiques sont mobilisés :

présentations structurées, supports vidéo, quiz d'évaluation, travaux de manipulation, mises en situation professionnelles et démonstrations.

Les apprenants disposent par ailleurs d'un accès à des supports pédagogiques variés, adaptés aux modalités d'apprentissage et consultables tout au long du parcours de formation.

Modalités d'évaluation:

Les modalités d'évaluation sont définies en cohérence avec les objectifs de la formation et permettent de mesurer l'acquisition progressive des compétences. Elles reposent sur des évaluations au cours ou à la fin du parcours (Oral et mises en situation, évaluation écrites et informatiques), selon le calendrier de formation.

Les critères d'évaluation sont communiqués aux apprenants en amont et s'appuient sur des grilles d'analyse explicites.

Les résultats des évaluations sont tracés et conservés conformément aux exigences qualité en vigueur et le référentiel de formation.

Suite de parcours:

Après l'obtention du Titre à finalité professionnelle d'Assistant dentaire s'offre la possibilité de préparer des mentions complémentaires en ODF, en administratif et en parodontologie-implantologie.

Comme tout professionnel de santé une obligation de recyclage de l'AFGSU2 est à réaliser tous les 4 ans. Une Mise à jour de la gestion du risque infectieux est à réaliser tous les 5 ans.

Certificateurs :

